



Admission exceptionnelle au séjour

Par **Miraash**, le **04/10/2023** à **17:15**

Bonjour,

Je suis actuellement sans papier, et j'ai un dossier complet avec 8 fiches de paie à temps plein. Je souhaite déposer pour une admission exceptionnelle au séjour 5 ans de présences, ma question est la suivante:

Mon employeur ne veut pas me fournir le kbis et le cerfa pour régulariser ma situation, est-ce que je peux commencer la procédure avec un autre employeur ou il faut absolument l'ancienneté chez le même employeur s'ils vous plaît ?

Ps: je suis dans la restauration.

Merci d'avance.

Par **Marck.ESP**, le **05/10/2023** à **07:34**

Bonjour

Je vous invite à vous renseigner auprès de votre préfecture, pour ce cas particulier

Pour info; code de l'immigration

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/fr/Info-ressources/Documentation/Textes-officiels/Code-de-l-entree-et-du-sejour-des-etrangers-et-du-droit-d-asile>